

# ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE : se déplacer collectivement à pied ou à vélo vers les établissements scolaires

## PORTÉE OPÉRATIONNELLE

Carapatte et caracycle constituent une des mesures d'accompagnement à proposer aux collectivités désireuses faire évoluer les pratiques de mobilité des enfants, en particulier suite à la réalisation d'une opération d'aménagement accordant une place importante aux modes actifs.

Ils permettent de réduire la présence des voitures aux abords des écoles et d'éviter l'émission de 180g de CO<sub>2</sub> par enfant (pour un trajet en véhicule motorisé) chaque jour « marché » ou « pédalé ».

### Echelles de territoire concerné

- Ville / quartier.
- Périmètre fixé par un Plan de Déplacements Établissements Scolaires (PDES).

### Type de projet

En complément de projets urbains ou d'écoquartiers, ces systèmes empruntent des itinéraires bien définis, conçus pour être sûrs, rapides et directs, sans matériel roulant, ni logistique lourde.

## DESCRIPTION

Carapatte et caracycle sont des systèmes de déplacement collectifs à pied ou à vélo, sur un trajet un trajet déterminé, avec des horaires de passage fixes, accompagnés et encadrés, en général par des parents bénévoles.

Des questionnaires standard peuvent être utilisés pour prendre des habitudes de déplacements des enfants et de leurs parents, avant d'esquisser des solutions pratiques. Les périmètres de ramassage et les cheminements sont adaptés à la pratique des modes actifs.

Une information et une communication sur la nature du projet, sur ses gains en matière d'organisation des déplacements, de temps de trajet et de sécurité, sont nécessaires afin de susciter et de faire perdurer l'intérêt porté par les parents d'élèves en tant qu'animateurs bénévoles et en tant que bénéficiaires du service. Elles peuvent s'effectuer dans le cadre de réunions de quartier et au sein du périmètre de la carte scolaire ou donner lieu à l'organisation d'événements avant et après la mise en service.

## PRÉCISIONS

### Accessibilité

Les principes de mise en place et de fonctionnement de Carapatte et Caracycle sont décrits sur le site et dans les publications de l'ADEME.

### Cibles utilisateurs

L'initiative de création peut reposer sur l'autorité organisatrice des transports scolaires et bénéficier du soutien de l'ADEME.

### Exemples d'application

De nombreuses collectivités proposent des dispositifs de bus pédestres et/ou cyclistes.

- l'agglomération de Châtelleraut, à l'occasion de l'élaboration de son PDES (plan des déplacements établissements scolaires) a mis en place un programme Carapatte & Caracycle. Il vise une utilisation minimale des véhicules à moteurs et un report des trajets domicile/école vers la marche à pied ou le vélo (plus adapté aux élèves plus âgés à cause du respect du Code de la Route). Des bénévoles (parents ou non) encadrent des caravanes d'élèves ramassés selon un planning convenu et transmis les jours d'école aux autorités compétentes (pour des raisons de responsabilité partagée), comme un transport collectif classique. Les associations de parents d'élèves sont aussi les interlocuteurs pour la remontée d'informations sur les conditions de fonctionnement autour des écoles.

### Pour en savoir plus :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=D6EF99D7C0D0177936D59B926F5B233A1252318295281.pdf>